

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES  
COMTÉ DE PORTNEUF**

**10 NOV. 2008**

**1.1 Ouverture de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 10 novembre 2008, à l'édifice P.-Benoit, à 20 heures 05 minutes, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Madame la Mairesse suppléante : Denise Matte

Messieurs les Conseillers : Christian Denis  
Mario Vézina  
Gaétan Garneau  
André Mayrand  
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse suppléante.

Monsieur le maire Gaston Arcand est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

**415-11-08**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que modifié;

**QUE** ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

**416-11-08**

**1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2008**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2008 est adopté tel que rédigé.

### **1.3.2 Suivi du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2008**

417-11-08

#### **1.3.2.1 Abrogation de la résolution 408-10-08 – Demande de contribution financière – Croix de chemin**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 79 et du 85 chemin du Roy, ayant constaté la dégradation de la croix de chemin avec grotte, située sur la ligne mitoyenne du 85 chemin du Roy et du propriétaire du 82 chemin du Roy, ont procédé à l'achat d'une statue semblable puisque celle en place n'était plus réparable;

**ATTENDU QU'**une participation financière de la municipalité est demandée pour cet achat, soit 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil contribue à la restauration de ce site et autorise une aide et le paiement de 500 \$ pour le remplacement de la statue;

**QUE** ce conseil rappelle que les projets doivent être soumis avant que des dépenses soient engagées;

**QUE** ce conseil abroge sa résolution 408-10-08 pour corriger les adresses des propriétés et des personnes impliquées dans ce projet.

418-11-08

### **1.4 Adoption des comptes**

Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois de novembre 2008 :

172 742,02 \$ concernant les dépenses courantes;

**QUE** ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois d'octobre 2008 au montant de 341 608,76 \$.

### **1.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Mme Claire St-Arnaud, directrice générale, dépose, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Denise Matte  
Christian Denis  
Mario Vézina  
Jacques Tessier

419-11-08

**2.1.1 Lieu des séances du conseil du 8 décembre 2008**

**COMPTE TENU QUE** les élections provinciales se tiennent le lundi 8 décembre prochain et que la salle du Centre des Roches sert aux élections;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil décide que les séances du conseil prévues le 8 décembre 2008 aient lieu au Centre Hydro-Québec;

**QUE** la population soit informée de cette décision par le biais du Bulletin communautaire Le Phare.

**2.1.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, Mme Denise Matte, mairesse suppléante, fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité, dans lequel il traite dans un premier temps des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, de même que du programme triennal d'immobilisations.

Par la suite, il donne les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

En conclusion, il dresse les orientations générales du prochain exercice financier, de même que du prochain programme triennal d'immobilisations.

Le rapport doit être publié dans le bulletin communautaire Le Phare de décembre.

420-11-08

**2.1.3 Date de l'adoption des prévisions budgétaires 2009 et du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'une municipalité doit, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter un budget et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et adopter avant le 31 décembre un programme triennal des immobilisations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil fixe la date pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 et du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011, au lundi 8 décembre 2008 à 19 heures 30 minutes au Centre Hydro-Québec.

421-11-08

**2.2 Refinancement d'un emprunt au montant de 97 700 \$ en vertu du règlement numéro 70-92**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit refinancer un emprunt de 97 700 \$ en vertu du règlement numéro 70-92 (restauration de l'édifice P.-Benoit);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil accepte que soit financé un emprunt à long terme de 97 700 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour un terme de 5 ans, au taux de 6,19 %;

**QUE** ce conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité de Deschambault-Grondines, les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution.

**2.3 Avis de motion – Règlement établissant les tarifs de compensation pour l'eau de l'aqueduc municipal, celui relatif aux égouts, celui relatif à l'enlèvement et à l'élimination des matières résiduelles et afin de prévoir la tarification des services aux immeubles du parc industriel, et abrogeant les règlements 78-07 et 80-08**

Jacques Tessier, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement établissant les tarifs de compensation pour l'eau de l'aqueduc municipal, celui relatif aux égouts, celui relatif à l'enlèvement et à l'élimination des matières résiduelles et afin de prévoir la tarification des services aux immeubles du parc industriel, et abrogeant les règlements 78-07 et 80-08.

422-11-08

**2.4 Cotisation 2009 – Feuillet paroissial St-Charles-de-Grondines**

c.c. 106

Proposé par Christian Denis  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines réserve un espace double dans le feuillet pour l'année 2009 pour la paroisse St-Charles de Grondines, au montant de 150 \$, et en autorise le paiement à la Fabrique de St-Marc-des-Carières.

423-11-08

**2.5 Profits tournoi de golf 2008 – Contributions au Noël du pauvre de Grondines et au Comité d'aide de Deschambault**

c.c. 106

**ATTENDU QUE** le tournoi de golf de la municipalité de Deschambault-Grondines et du Club Lions de Deschambault-Grondines permet d'amasser une somme de 6341,80 \$ qu'ils se partagent à parts égales et la municipalité redistribue cette somme de 3170,90 \$ aux deux principaux organismes impliqués sur le territoire pour soutenir les gens dans le besoin à l'approche de la période des fêtes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité autorise le paiement d'une contribution de 2020 \$ au Comité d'aide de Deschambault et 1151 \$ au Noël du pauvre de Grondines.

424-11-08

**2.6 Offre de service – Planitaxe (Éthier Avocats inc.)**

c.c. 106

**CONSIDÉRANT** l'offre de service transmise par la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.), concernant les remboursements additionnels de TPS avec l'utilisation de la méthode simplifiée de calcul du gouvernement;

**ATTENDU QUE** Planitaxe effectue l'examen des données comptables soumises par la municipalité, par trimestre, afin de valider la qualification de la municipalité à ces remboursements additionnels;

**ATTENDU QUE** la rémunération à verser à l'entreprise est basée sur le temps consacré à l'exécution du mandat mais ne dépasserait pas l'équivalent de 25 % des montants additionnels qui seront ajoutés aux montants déjà établis par la municipalité pour la récupération de la TPS;

**ATTENDU QUE** si les montants recouvrés par Planitaxe sont recotisés, Planitaxe s'engage à faire les représentations nécessaires et s'engage à rembourser la portion des honoraires s'y appliquant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à retenir les services de Planitaxe (Jacques Éthier Avocats inc.) en vue de récupérer, s'il y a lieu, les remboursements, crédits ou compensations supplémentaires de taxes.

425-11-08

**2.7 Central de contrôles d'alarmes du Québec – Renouvellement des contrats de télésurveillance**

**ATTENDU QUE** les contrats de surveillance des édifices municipaux arrivent à échéance prochainement;

**ATTENDU QUE** Central de contrôles d'alarmes du Québec offre de continuer la télésurveillance des bâtiments de la municipalité, soit 9 édifices auxquels il faut ajouter les frais des rapports par secteur au taux de :

5 ans	160 \$/année/emplacement + 60 \$/année/secteur pour les rapports écrits
-------	---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil décide de renouveler les contrats de service pour une période de cinq (5) ans.

426-11-08

**2.8.1 Regroupement d'achat – Huile à chauffage et carburant en vrac**

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté sa résolution 281-07-08 par laquelle il reconduit la participation de la municipalité au regroupement actif à ce moment;

**ATTENDU QUE** le Centre de services partagés du Québec, par le biais de la Direction des acquisitions de biens et services, invite la municipalité à faire partie du prochain regroupement d'achat d'huile à chauffage et de carburant en vrac, qui débutera le 1<sup>er</sup> avril 2009 pour se terminer le 31 mars 2011, assorti de la possibilité d'une année d'option se terminant le 31 mars 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la municipalité de Deschambault-Grondines à participer à ce regroupement pendant la période précitée de trois années et amende sa résolution 281-07-08 pour tenir compte de ce nouveau regroupement.

427-11-08

**2.8.2 Réservation d'un traiteur pour le social des employés**

c.c. 106

Proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient l'offre de Traiteur Rive-Nord pour la préparation d'un buffet le vendredi 12 décembre prochain.

**2.9.1 Avis de motion – Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Christian Denis, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

428-11-08

**2.9.2 Amendement à la résolution 015-01-08 – Réparation des infrastructures municipales endommagées par les eaux – Pont de la rue De Chavigny (site 3)**

c.c. 106

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté sa résolution 015-01-08 par laquelle il octroie différents mandats à BPR inc, soit: plans et devis, relevés complémentaires et surveillance;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'allouer un budget additionnel de 16 700 \$ maximum taxes incluses pour compléter le mandat de surveillance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil alloue un budget additionnel de 16 700 \$ maximum taxes exclues, pour compléter les mandats pour la fin des travaux de construction du pont acier-bois au site du Moulin (site 3) sur la rue De Chavigny, comprenant notamment la surveillance.

**2.10 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense pour l'achat d'un camion citerne et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$**

Jacques Tessier, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement décrétant une dépense pour l'achat d'un camion citerne et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$.

M. Mario Vézina se retire de la table des délibérations parce qu'il fait partie du service incendie.

429-11-08

**2.11 Demande de participation financière - Fête de Noël des pompiers**

c.c. 107

**ATTENDU QUE** le Service incendie organise une fête de Noël pour les membres de la brigade, les conjointes, conjoints et enfants, et demande à la municipalité une participation financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une contribution financière aux frais de repas et musique de 500 \$ pour cet événement et en autorise le paiement à l'Association des pompiers de Deschambault-Grondines.

M. Mario Vézina reprend son siège à la table de délibérations.

430-11-08

**2.12 Amendement à la résolution 092-03-05 – Liste des pompiers volontaires au 14 mars 2005 – Fin de probation**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie recommande au conseil de mettre fin à la période de probation et d'accepter M. Daniel Simard à titre de pompier volontaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil ajoute à la liste des pompiers volontaires la candidature de M. Daniel Simard;

**QUE** ce conseil amende sa résolution 092-03-05 pour tenir compte du changement apporté.

431-11-08

**2.13 Utilisation de locaux en cas de sinistre – L’Oasis Belle-Vie**

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté sa résolution 402-10-07 par laquelle il accepte de mettre des locaux, en cas de sinistre, à la disposition du Centre Belle-Vie enr. de façon temporaire;

**ATTENDU QUE** le Centre Belle-Vie enr. est devenu l’Oasis Belle-Vie et que la propriétaire de l’Oasis Belle-Vie demande à la municipalité la permission d'utiliser les locaux de la municipalité en cas de sinistre à ce centre d'hébergement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l’unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil accepte, en cas de sinistre, de mettre à la disposition de l’Oasis Belle-Vie de façon temporaire, soit le temps que les résidants soient relocalisés, les locaux disponibles au Couvent de Deschambault, à l'édifice P.-Benoit et, si nécessaire, à l'édifice J.-A.-Côté;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la propriétaire de l’Oasis Belle-Vie.

432-11-08

**2.14 Réaménagement du lien routier Deschambault-Grondines/St-Casimir (route Guilbault)**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'entente N°71-303 intervenue avec le ministère des Transports, la municipalité a entrepris des travaux de réaménagement de la route Guilbault et que le coût des travaux réalisés jusqu'à maintenant est de 1 021 642,19 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont admissibles à un remboursement de 1 500 000 \$ sur l'exercice financier 2007-2008 et 350 000 \$ sur l'exercice 2008-2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l’unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil informe le ministère des Transports qu'il approuve des dépenses de 1 021 642,19 \$ pour les travaux exécutés sur la route Guilbault pour un montant subventionné de 1 850 000 \$ conformément aux stipulations de l'entente;

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

433-11-08

**2.15.1 Fourniture et épandage d’abrasifs et de fondants, secteur Grondines**

c.c. 107

Proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l’unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient les services de Les Entreprises Jacques Julien inc. pour la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants au Centre des Roches, église, presbytère, caserne et accès à la grange, au taux à l'heure inscrit au contrat pour les ouvrages de sablage.

434-11-08

**2.15.2 Renouvellement de l'entente concernant la location d'un tracteur et des équipements pour le déneigement et autres travaux**

c.c. 107

**ATTENDU QUE** l'entente intervenue entre la municipalité et André Rivard pour la location d'un tracteur et des équipements pour le déneigement et autres travaux de la municipalité prend fin le 31 décembre prochain;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler cette entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil décide de renouveler le contrat de location du tracteur et des équipements de M. André Rivard pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, ou plus d'une année si M. Rivard est disposé, au coût de 40 \$/heure, suivant l'entente intervenue à cet effet.

435-11-08

**2.16 Adoption du budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté son budget d'opération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a présenté une quote-part qui regroupe les municipalités de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Fossambault-sur-le-Lac, Lac Saint-Joseph, Lac Sergent, Neuville, Notre-Dame-de-Montauban, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile, Saint-Casimir, Saint-Gilbert, Saint-Léonard de Portneuf, Saint-Marc-des-Carrières, Saint-Raymond, Saint-Thuribe, Saint-Ubalde, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sainte-Christine-d'Auvergne, Shannon ainsi que les territoires non organisés laquelle se chiffre à 4 879 480 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil adopte le budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009;

**QUE** pour défrayer la quote-part de cette régie pour l'année 2009, le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines doit approprier à même son budget pour l'exercice 2009, la somme de 194 185,90 \$.

436-11-08

**2.17.1 Demande à Recyc-Québec – Élaboration d'un programme de sensibilisation sur l'utilisation de couches de bébés**

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, il y a environ 600 millions de couches jetables qui se retrouvent dans un lieu d'enfouissement sanitaire, ce qui correspond à 60 000 tonnes métriques et déchets annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut entre 5000 et 7000 couches pour rendre un enfant propre, soit près d'une tonne par enfant;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps nécessaire à une couche jetable pour se décomposer varie entre 300 et 500 ans, ce qui constitue un impact important sur l'environnement;

**ATTENDU QU'**il serait important de bien informer les jeunes familles sur les alternatives écologiques qui s'offrent à elles concernant l'usage de couches pour les bébés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines appuie la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf qui demande à l'organisme Recyc-Québec d'être l'instigateur d'une vaste campagne de sensibilisation auprès des jeunes familles afin de les inciter à faire l'usage de couches de coton ou de couches écologiques qui sont biodégradables.

437-11-08

**2.17.2 Demande de remplissage de fossé – Rue Mathieu**

c.c. 107

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 3 235 403 situé à l'intersection du chemin du Roy et de la rue Mathieu demande à la municipalité de procéder au remplissage du fossé sur la rue Mathieu;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont évalués à environ 2818 \$ taxes exclues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise le remplissage du fossé devant la façade de cette propriété et le nettoyage du fossé, et participe financièrement dans une proportion de 50 % des travaux, l'autre 50 % devant être absorbé par le propriétaire concerné;

**QUE** la municipalité est responsable de l'exécution des travaux;

**QUE** les travaux soient exécutés avec des matériaux répondant aux exigences de la municipalité;

**QUE** ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une entente avec le propriétaire afin de reconnaître au préalable la participation des parties à 50 %.

438-11-08

**2.18 Pacte rural 2009**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines est admissible à une subvention de 12 086,13 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural;

**ATTENDU QUE** les promoteurs avaient jusqu'au 31 octobre 2008 pour déposer leur projet auprès de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les projets suivants ont été déposés :

➤	Les Amis du Moulin de Grondines	
	Coût du projet	61 080 \$
	Demande	13 130 \$
➤	Corps de cadets 2896 St-Marc	
	Coût du projet	64 865 \$
	Demande	--- \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil recommande à la MRC de Portneuf de retenir le projet suivant :

➤	Les Amis du Moulin de Grondines	12 086,13 \$
---	---------------------------------	--------------

439-11-08

**2.19.1 Demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 420 157**

**ATTENDU QU'**un plan est déposé pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 420 157 situé en zones HB-113 et CM-115, zones assujetties à un PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement proposé pour cette résidence doit être de pierre (ton de gris et noir) sur trois murs avec une toiture en bardeaux d'asphalte bleu-gris;

**ATTENDU QUE** les types de portes et fenêtres choisis ont été approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le type de revêtement extérieur ainsi que le style des portes et fenêtres répondent aux exigences du PIIA;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis selon le plan déposé.

440-11-08

**2.19.2 Demande de permis pour la rénovation de la toiture au 225 chemin du Roy**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 225 chemin du Roy dépose une demande pour la rénovation de la toiture de son immeuble;

**ATTENDU QUE** cette propriété se localise en zone CM-109, assujettie à un PIIA;

**ATTENDU QUE** le type de revêtement répond aux exigences du PIIA;

**ATTENDU QUE** l'inspectrice constate que les travaux ont été effectués avant l'émission du permis et qu'un avertissement doit être transmis au propriétaire;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé.

441-11-08

**2.19.3 Demande de permis pour la rénovation de la toiture au 208 chemin du Roy**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 208 chemin du Roy dépose une demande pour la rénovation de la toiture de son immeuble;

**ATTENDU QUE** cette propriété se localise en zone CM-109, assujettie à un PIIA;

**ATTENDU QUE** le type de revêtement répond aux exigences du PIIA;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé.

M. Christian Denis recommande la parution d'articles au printemps et à l'automne dans le bulletin communautaire Le Phare pour sensibiliser la population aux démarches à effectuer pour l'obtention de permis de construction, rénovation, etc. Certaines zones et constructions sont assujetties à diverses dispositions législatives qui font en sorte qu'elles retardent la délivrance d'un certificat d'autorisation.

442-11-08

**2.20.1 Fondation Saint-Joseph-de-Deschambault – Théâtre des jeunes**

c.c. 107

**ATTENDU QUE** la Fondation St-Joseph-de-Deschambault, avec la collaboration du Club Lions présente le Théâtre des jeunes « Farces et Fables » les 5, 6 et 7 décembre 2008 à l'édifice P.-Benoit;

**ATTENDU QUE** la Fondation sollicite une contribution financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité autorise une dépense et le paiement d'une contribution de 100 \$ pour l'achat de 20 billets, et que les billets soient partagés à parts égales entre les deux écoles du territoire afin qu'ils fassent l'objet d'un tirage auprès de ces jeunes.

**2.20.2 Club Rotary de Portneuf – Paniers de Noël 2008**

Le Club Rotary de Portneuf transmet une invitation au brunch conférence le 30 novembre de 11 heures à 14 heures au club de golf Le Grand Portneuf.

Pendant ce brunch conférence, des informations pertinentes au sujet d'« Entreprise en santé », une nouvelle norme visant l'amélioration durable de l'état de santé des personnes en milieu de travail, seront données, le tout sous la présidence d'honneur de M. Roger Bertrand, président du GP2S.

Les profits générés sont remis aux œuvres du Club Rotary de Portneuf qui distribue des paniers de Noël aux familles nécessiteuses de toutes les municipalités du comté de Portneuf.

Les membres du conseil ne sont pas disponibles puisqu'ils tiennent une rencontre de travail cette même date.

443-11-08

**2.20.3 Demande de contribution financière – Place aux jeunes**

c.c. 108

**ATTENDU QUE** Portneuf vit au rythme de l'exode de ses jeunes vers les centres urbains, et que l'effet cumulé de ces départs mine le dynamisme et entrave le développement de la collectivité;

**ATTENDU QUE** depuis 18 ans, les séjours exploratoires de Place aux jeunes à l'intention des jeunes diplômé(e)s finissant(e)s de moins de 35 ans représentent une action positive, efficace et concrète;

**ATTENDU QUE** pendant deux fins de semaine, une quinzaine de participant(e)s apprennent à mieux connaître la région, rencontrent et discutent avec des intervenants socioéconomiques et des employeurs du milieu, réalisent des visites en entreprise, en plus de recevoir de l'information sur les opportunités d'affaires locales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une contribution financière de 120 \$ et en autorise le paiement, afin que l'organisme Place aux jeunes Portneuf puisse mettre sur pied les séjours exploratoires et ainsi poursuivre leur mission.

444-11-08

### **2.21 Élaboration d'un char allégorique**

c.c. 108

**ATTENDU QUE** les animateurs des centres de loisirs, en collaboration avec des bénévoles, des jeunes et des adultes, souhaitent s'investir encore cette année dans l'élaboration d'un char allégorique dans le but de participer à la 16<sup>e</sup> édition du défilé du Père Noël;

**ATTENDU QU'**ils souhaitent obtenir l'autorisation de représenter la municipalité et ses centres de loisirs, et sollicitent à cette fin le prêt de matériel tels que affiches, drapeaux au couleurs de la municipalité, de même qu'un véhicule de voirie conduit bénévolement par un employé de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'élaboration d'un char allégorique et le prêt d'un véhicule conduit bénévolement par un employé de la municipalité.

445-11-08

### **2.22 Motion de félicitations – École de musique Denys Arcand**

**ATTENDU QUE** l'École de musique Denys Arcand est l'un des six récipiendaires des Prix annuels Desjardins attribués le 16 octobre dernier;

**ATTENDU QUE** les prix décernés à l'occasion de la Semaine de la coopération visent à souligner l'engagement social exceptionnel d'organismes à but non lucratif au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil adresse ses félicitations à l'École de musique Denys Arcand.

### **3.1 Vandalisme**

Aucun acte de vandalisme n'est dénoncé.

### **3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

M. Gaétan Garneau résume les décisions prises par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf lors de la dernière rencontre.

### **3.3 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2008**

Mme Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2008.

### **3.4 Comité de lutte à la pauvreté de Portneuf**

Suite à diverses démarches entreprises par le comité de la lutte à la pauvreté concernant les loisirs gratuits ou à faibles coûts, des grilles ont été intégrées sur le site Internet de la SADC de Portneuf pour augmenter la visibilité des activités offertes par les municipalités de la région de Portneuf.

Un calendrier 2009 incluant ces grilles est élaboré pour diversifier la promotion de ces dites activités ou loisirs.

446-11-08

### **3.5 Invitation au forum « Vieillessement : iceberg en vue »**

c.c. 108

**ATTENDU QU'**après lecture des résultats d'une étude sur le vieillissement de la population dans Portneuf, plusieurs partenaires impliqués dans cette réflexion, dont la SADC, le Centre de santé et de services sociaux de Portneuf, le CLD et Accès Travail Portneuf, ont jugé le moment opportun pour inviter les décideurs à participer à un forum ayant pour thème « *Vieillessement : iceberg en vue* »;

**ATTENDU QUE** cette activité aura lieu le jeudi 13 novembre à l'Auberge du Couvent de Saint-Casimir, à compter du 8 heures 30 jusqu'à environ 17 heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'inscription des élus intéressés à participer à cet événement ainsi que le paiement des inscriptions au montant de 20 \$/personne, incluant le repas du midi, les pauses et la documentation, et le remboursement des frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

### **3.6 Forum pour les collectivités amies des aînés**

M. André Mayrand résume brièvement le contenu du Forum pour les collectivités amies des aînés auquel il a participé le 29 octobre dernier.

## **4. Affaires nouvelles**

Aucun point.

## **5. Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions.

447-11-08

**6. Levée de la séance**

Proposé par Christian Denis  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la présente séance est levée à 21 heures.

---

Claire St-Arnaud,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

Denise Matte,  
Mairesse suppléante